



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

myofasciite à macrophages

Question écrite n° 8131

Texte de la question

M. Jean Michel attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la communication qui est faite aux professionnels de santé d'une nouvelle maladie, la myofasciite à macrophages. En effet, cette pathologie grave a été diagnostiquée sur près de 350 patients depuis sa découverte en 1993. Ce syndrome est dû à la présence d'hydroxyde d'aluminium dans les macrophages. Des vaccins comme l'hépatite B et leurs adjuvants à base d'aluminium sont sérieusement suspectés, même si aucune preuve scientifique n'a pu être apportée. Une personne, atteinte depuis 1995 d'une myofasciite à macrophages (myopathie inflammatoire), a fait l'objet en juin dernier d'une reconnaissance en accident du travail par la CPAM du Puy-de-Dôme. Cette patiente avait été notamment vaccinée dans le cadre d'une procédure d'embauche en 1995. Peu après, des symptômes sont apparus (fièvre, fatigue...), mais c'est en 2001 qu'elle s'est vu officiellement diagnostiquer cette maladie, soit près de six ans après les premiers symptômes. Il lui demande donc s'il souhaite entreprendre rapidement une campagne de sensibilisation auprès des professions médicales et des étudiants en médecine afin que soit facilitée la politique de dépistage d'une maladie rare mais qui a fortement progressé ces dernières années.

Texte de la réponse

En l'état actuel des connaissances, la myofasciite à macrophages est une lésion histologique de découverte récente. Les premières investigations réalisées par l'Institut de veille sanitaire ont évoqué l'hypothèse d'un lien avec la présence de sels d'aluminium utilisés comme adjuvants vaccinaux. Mais elles ne permettent pas de conclure quant à l'existence d'un lien entre la lésion histologique et les symptômes, variables et non spécifiques, que présentent les personnes porteuses de cette lésion. Le diagnostic clinique en est donc rendu particulièrement difficile et incertain. C'est la raison pour laquelle plusieurs approches ont été développées. D'une part, des recherches biologiques ont été entreprises, notamment par les chercheurs de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale et du Commissariat à l'énergie atomique, afin d'explorer les mécanismes qui pourraient expliquer l'apparition de cette lésion. D'autre part, une nouvelle enquête épidémiologique a été initiée par l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS), dans le cadre de la pharmacovigilance, dont les résultats sont attendus au cours du premier trimestre 2003. Sans attendre l'ensemble de ces résultats, une information des organismes sociaux et de reconnaissance du handicap a été réalisée pour faire connaître les spécificités de la myofasciite à macrophages, tout en tenant compte des incertitudes scientifiques persistantes, dans le but de faciliter la prise en charge des personnes qui en sont atteintes. Enfin, l'information du corps médical, par ailleurs déjà assurée par des publications médicales françaises et internationales sur ce sujet, ne pourra être, le cas échéant, complétée par des recommandations synthétiques scientifiquement validées, que lorsque l'existence d'un lien entre cette lésion et les tableaux cliniques observés aura été établie, ce qui apportera à cette entité un statut nosologique de maladie et permettra de préciser les éléments physiopathologiques, de procédure diagnostique ou de dépistage et de thérapeutique spécifiques.

Données clés

Auteur : [M. Jean Michel](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8131

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 2002, page 4775

Réponse publiée le : 24 mars 2003, page 2274